



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE  
DES STUPÉFIANTS

2009

DOSSIER DE PRESSE

# Rapport annuel



## EMBARGO

Respectez la date de publication:

Ne pas publier ou  
radiodiffuser avant  
le mercredi 24 février 2010,  
à 11 heures (HEC)

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:**  
**24 février 2010,**  
**11 heures (HEC)**

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Les efforts de lutte contre la drogue déployés à l'échelle internationale ne peuvent avoir d'effets à long terme que s'ils s'accompagnent d'efforts continus pour réduire la demande de drogues illicites. C'est la raison pour laquelle les auteurs des Conventions internationales relatives au contrôle des drogues ont imposé aux gouvernements l'obligation de réduire la demande. L'adoption en 1998, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, ensemble de normes mondialement acceptées, a également constitué un important pas en avant à cet égard.

La prévention de l'abus de drogues est un aspect crucial de la réduction de la demande. La prévention primaire englobe l'ensemble des mesures destinées à prévenir et à réduire l'abus de drogues au sein des populations qui n'en consomment pas ou pas régulièrement. Il est tout à fait justifié que la société s'emploie de manière concertée à prévenir l'abus de drogues, car la moindre expérience de consommation à un jeune âge peut avoir de graves conséquences: blessure accidentelle, surdose ou arrestation, par exemple.

Les stratégies de prévention primaire doivent s'adresser à la population dans son ensemble et aux groupes plus particulièrement vulnérables à l'abus de drogues. Si des actions de grande envergure peuvent apporter beaucoup plus du point de vue de la sensibilisation et entraîner une réduction de la demande, elles ne seront peut-être pas assez ciblées ou poussées pour répondre efficacement aux besoins des groupes vulnérables. Pour porter ses fruits, une stratégie de prévention de l'abus de drogues devrait inclure deux types de mesures.

Les stratégies de prévention primaire ne sont efficaces que si elles sont traduites en actes. Trop souvent, la priorité va à des actions à grand retentissement mais de courte durée, comme des campagnes médiatiques isolées. Pour produire des effets significatifs sur les plans social et économique, les mesures de prévention doivent s'accompagner d'autres mesures.

Problème permanent, l'abus de drogues requiert une attention et une action constantes. Sa prévention est une question fondamentale de santé publique. Les activités de prévention devraient ainsi être intégrées aux programmes relatifs à la santé publique, à la promotion de la santé et au développement des enfants et des jeunes. Il faut que les décideurs engagent des ressources à cette fin.

Des efforts de prévention primaire venant uniquement des pouvoirs publics ne peuvent pas donner de bons résultats. Il est indispensable de forger des partenariats avec la société civile aux niveaux local, national et international pour garantir le meilleur emploi possible de ressources limitées et pour réduire plus efficacement la prévalence de l'abus de drogues. Parce qu'elles jouent concrètement un rôle considérable dans ce domaine, les organisations non gouvernementales ont un point de vue important, dont les décideurs doivent tenir compte.

La Présidente de  
l'Organe international de contrôle des stupéfiants

**Sevil Atasoy**



*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

## **DES EFFORTS PLUS SOUTENUS SONT NÉCESSAIRES POUR EMPÊCHER LES GENS DE SOMBREUR DANS L'ABUS DE DROGUES, AFFIRME L'OICS**

VIENNE, le 24 février (Service de l'information de l'ONU) — L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), basé à Vienne, a affirmé aujourd'hui que la société devait se préoccuper d'urgence de la prévention de l'abus de drogues et a souligné qu'il était nécessaire d'agir et de s'engager davantage.

Le premier chapitre du Rapport annuel 2009 de l'OICS, lancé aujourd'hui à Vienne, en Autriche, porte sur la prévention primaire, à savoir les mesures entreprises pour prévenir et réduire l'abus de drogues chez les personnes qui n'en consomment pas ou pas régulièrement.

Le Rapport présente plusieurs bonnes raisons qui devraient inciter la société à agir de manière concertée pour prévenir l'abus de drogues. Pour l'individu, il est certain que la moindre expérience de consommation peut avoir des conséquences graves et imprévisibles: une blessure ou une surdose, par exemple. Pour la société, l'abus de drogues a un coût économique considérable en termes de répression et de détection, de protection sociale, de soins de santé et de perte de productivité. Selon les données les plus récentes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), près de 1 % des problèmes de santé dans le monde sont dus à l'usage de drogues; ce chiffre atteint 2,3 % dans les pays développés.

Le Rapport indique que l'usage de drogues tend à être plus élevé chez les adolescents et les jeunes adultes. Si autrefois il pouvait généralement être dit que les jeunes qui n'avaient encore jamais pris de drogues à la fin de l'adolescence étaient très peu susceptibles d'en prendre un jour, aujourd'hui, une augmentation du nombre de personnes prenant des drogues pour la première fois au début de l'âge adulte est signalée dans beaucoup de pays. Le fait de se marier (et de fonder une famille) entraîne généralement une réduction de l'usage de drogues, mais le mariage intervient plus tardivement dans certaines sociétés. L'augmentation de la consommation de drogues chez les jeunes femmes est un autre phénomène nouveau qui tend à se répandre; l'écart s'est nettement réduit entre le niveau de consommation des jeunes femmes et des jeunes hommes.

### **Stratégies de prévention de l'usage de drogues**

Les stratégies de prévention primaire doivent s'adresser à l'ensemble des populations dans la mesure où elles peuvent réduire la demande de drogues et identifier les lacunes ou les groupes de population non suffisamment pris en compte. Pour répondre efficacement aux besoins, il conviendrait de renforcer ou de cibler davantage les initiatives visant des groupes particuliers ou les groupes de population vulnérables.

Le Rapport présente des stratégies de prévention primaire ciblant les différentes étapes de la vie et souligne que la prévention doit commencer auprès des futurs parents, en les sensibilisant aux conséquences néfastes de la consommation de drogue, d'alcool ou de tabac pendant la grossesse.

Pendant la période de l'enfance, la prévention primaire devrait s'articuler autour d'initiatives reposant sur la famille dans la mesure où ce soutien peut également s'avérer utile pour les parents, en particulier dans les sociétés où il n'existe pas de système de protection sociale bien établi.

Au début de l'adolescence, l'éducation visant à sensibiliser aux risques de l'usage de drogues est un important élément de prévention, affirme le Rapport. Les modèles pédagogiques les plus prometteurs pour un tel enseignement consistent à fournir des informations précises et objectives sur les risques et

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

les conséquences de l'usage de drogues sur fond d'analyse des influences sociales et d'enseignement des compétences de base nécessaires à la vie courante (par exemple savoir faire face à l'adversité, prendre des décisions, penser de manière critique et affirmer sa personnalité).

Les clubs, discothèques, bars et festivals de musique sont des endroits privilégiés pour faire passer des messages aux adolescents plus âgés et aux jeunes adultes, ainsi qu'aux étudiants des écoles et des universités. Pour prévenir l'abus de drogues dans les lieux de divertissement, il faut mener des actions d'ensemble visant à promouvoir la santé et la sécurité du personnel et des clients. Par exemple, les propriétaires des clubs peuvent réduire la consommation de drogues et investir dans leurs employés en sensibilisant le personnel de service et les portiers aux problèmes de la drogue.

### Renforcement des capacités de prévention primaire au niveau national

Les données factuelles disponibles montrent que les stratégies de prévention primaire offrent des possibilités non négligeables de réduire la demande de drogues; pour tirer parti de ces possibilités, les pouvoirs publics doivent cependant faire sortir la prévention primaire de l'ombre jetée sur elle par d'autres mesures stratégiques. Le Rapport décrit les tentatives visant à réduire l'offre de drogues comme une partie cruciale de l'approche globale destinée à s'attaquer aux problèmes de la drogue dans la société. La réduction de l'offre entraîne une augmentation des prix des drogues et les rendent moins accessibles pour certaines personnes au sein des communautés. Si la réduction de l'offre a pour résultat une réduction de la demande, l'inverse est probablement vrai aussi: la réduction de la demande de drogues, notamment grâce à des stratégies de prévention primaire, a pour effet de réduire l'offre de drogues au sein des communautés.

Le Rapport exhorte les gouvernements à redonner à la prévention primaire sa place aux côtés de la prévention secondaire, qui a dominé la discussion ces dernières années. Bien qu'il faille tenir compte des besoins de ceux qui consomment régulièrement des drogues, il va sans dire que l'action en faveur de la non-consommation a elle aussi des incidences positives en matière de santé publique.

À cette fin, l'Organe demande aux décideurs de désigner expressément un point focal pour la prévention primaire et d'améliorer la coopération entre toutes les administrations concernées, comme la santé et l'éducation.

Le Rapport indique que la prévention primaire ne saurait être efficace si elle est menée par les seuls pouvoirs publics; il faut une collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres acteurs.

Étant donné les ressources limitées, les gouvernements devraient porter leur attention sur les jeunes qui ne consomment pas de drogues ou qui n'en consomment pas régulièrement et sur ceux qui en abusent fréquemment, affirme le Rapport.



## FAITS MARQUANTS PAR RÉGION

### Afrique

Si le trafic de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et transitant par l'Afrique de l'Ouest à destination de l'Europe et, dans une moindre mesure, de l'Amérique du Nord, n'a cessé d'augmenter pendant des années, on observe depuis 2008 une diminution des saisies de cocaïne et aucune saisie importante n'a été signalée en 2009. Cependant, la contrebande demeure un grave problème et contribue à l'augmentation de l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest. Selon les estimations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), la valeur totale de la cocaïne transitant à travers la région est évaluée à 1 milliard de dollars des États-Unis et les réseaux de distribution d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe semblent être restés intacts.

L'Afrique reste vulnérable au trafic des précurseurs chimiques comme l'éphédrine et la pseudoéphédrine utilisées dans la fabrication illicite de méthamphétamine en Amérique centrale et en Amérique du Nord. En juillet 2009, une saisie de quantités importantes de produits chimiques et de matériel suspectés d'être destinés à la fabrication de drogues synthétiques, telles que la MDMA (ecstasy), a été effectuée en Guinée, montrant ainsi l'urgence pour tous les pays africains d'améliorer leur mécanisme national de contrôle des précurseurs.

Le cannabis est la drogue la plus répandue sur le continent africain en termes de production, de trafic et d'abus. La résine de cannabis (haschisch) destinée à l'Europe est fabriquée en Afrique du Nord. Selon les chiffres du Gouvernement marocain, la superficie des cultures illicites de cannabis a considérablement diminué dans le pays, passant de 134 000 hectares en 2003 à 60 000 hectares en 2008, et la production de résine de cannabis est tombée de 3 070 tonnes à 877 tonnes pendant la même période, soit une baisse de 71 %.

Les saisies de cannabis se sont poursuivies dans toute la région. Au Maroc, les saisies d'herbe de cannabis ont pratiquement doublé, passant de 116 tonnes en 2005 à 222 tonnes en 2008. La Tanzanie demeure le pays d'Afrique de l'Est faisant état des saisies les plus importantes d'herbe de cannabis, mais on assiste également à une augmentation des saisies et des arrestations liées à la drogue dans les aéroports internationaux de Nairobi, au Kenya, et d'Addis-Abeba, en Éthiopie.

L'héroïne continue de pénétrer en Afrique principalement via les pays d'Afrique de l'Est, mais de plus en plus par les îles de l'océan Indien. En conséquence de cela, Maurice affiche aujourd'hui l'un des niveaux d'abus d'héroïne les plus élevés d'Afrique. L'héroïne provenant de l'Afrique de l'Est est introduite en contrebande en Afrique de l'Ouest, notamment via la Côte d'Ivoire, puis elle est acheminée vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Bien que le nombre et le volume de saisies d'héroïne signalées en Afrique de l'Ouest restent très faibles, les réseaux criminels organisés de la sous-région jouent un rôle clef dans l'offre d'héroïne aux pays du monde entier.

### Amériques

#### Amérique centrale et Caraïbes

Le trafic de drogues est devenu une menace importante pour la sécurité et a un impact sur la progression de l'abus de drogues et du nombre d'homicides liés à la criminalité organisée. Le trafic de drogues bénéficie souvent de la protection de bandes locales (*maras*) qui semblent avoir formé des associations

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

criminelles avec des cartels mexicains de la drogue. Malgré de nouvelles réglementations mises en œuvre dans plusieurs pays, la région continue d'être utilisée pour la contrebande de précurseurs vers le Mexique, qui font de plus en plus l'objet de trafic sous forme de préparations pharmaceutiques.

Si le transport par voie maritime reste un problème majeur, le trafic de drogues par avions légers est en augmentation, en particulier avec des numéros d'immatriculation d'aéronefs volés ou falsifiés. En mai 2009, par exemple, un avion léger battant pavillon vénézuélien et exploité par des ressortissants colombiens s'est écrasé au Honduras. Environ 1 647 kg de cocaïne ont été saisis sur les lieux de l'accident.

La Jamaïque continue à être un important producteur et exportateur de cannabis dans les Caraïbes et en Amérique centrale où la culture semble décliner dans plusieurs pays, notamment Cuba et la République dominicaine, ainsi que le Costa Rica, le Guatemala et le Honduras.

Les saisies de cocaïne ont considérablement augmenté au Salvador ces dernières années (avec des saisies de 39 kg en 2005, 108 kg en 2006, 4 074 kg en 2007 et 1 354 kg en 2008). La Jamaïque semble assumer un rôle croissant dans le transbordement de la cocaïne destinée aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il y a eu une augmentation considérable des cas de trafic d'héroïne à travers la République dominicaine en 2008, année au cours de laquelle 120 kg ont été saisis. Le Costa Rica fait face à une reprise du trafic de L.S.D. et a fait état de quatre premières saisies (117 doses), alors qu'aucune n'avait été signalée depuis 2001.

En 2008, le Honduras a déclaré avoir saisi une quantité record de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine dans un lot de 2 millions de comprimés en provenance du Bangladesh. Le Costa Rica a saisi une grande quantité de préparations pharmaceutiques sous forme de comprimés contenant à la fois de l'acétaminophène avec de l'oxycodone, de l'hydrocodone ou de la codéine, qui était, présume-t-on, destinée à la vente sur Internet.

## Amérique du Nord

La violence liée à la drogue reste élevée au Mexique où le nombre de décès a doublé entre 2007 et 2008. Même si les mesures prises par le Gouvernement, notamment le déploiement de troupes militaires, ont permis de démanteler des opérations de trafic de drogues dans toute l'Amérique du Nord, les groupes criminels organisés ont intensifié leur contrôle sur les activités de trafic de drogues à l'échelle du continent. Les cartels mexicains de la drogue ont renforcé leur contrôle afin de couvrir l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement en drogues illicites, se chargeant des expéditions à partir de l'Amérique du Sud et de la distribution aux États-Unis. Aux États-Unis, des gangs violents, affiliés aux organisations asiatiques et mexicaines de narcotrafiants, contrôlent largement la distribution des drogues illicites dans les rues et consolident actuellement leur position dans la distribution au niveau des grossistes.

La culture illicite du cannabis semble en hausse aux États-Unis et pourrait dépasser la quantité totale de cannabis provenant de l'étranger. En 2008, la quantité totale de plants de cannabis éradiqués a augmenté de 14 % (7 562 300 plants cultivés en pleine terre et 451 000 plants cultivés sous abri ont été éradiqués). Les cartels mexicains de la drogue ont élargi leurs sites de culture illicite du cannabis sur les terres publiques aux États-Unis, tandis que les organisations criminelles asiatiques basées au Canada ont ouvert des sites pour cultiver le cannabis sous abri.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

La puissance du cannabis saisi aux États-Unis continue d'augmenter. En 2008, la teneur moyenne en tétrahydrocannabinol (THC) atteignait 10 % et plus.

Aux États-Unis, de façon générale, la tendance à la baisse se poursuit en ce qui concerne la consommation de drogues. Quelque 35,5 millions de personnes, soit 14,2 % de la population âgée de 12 ans ou plus, ont consommé des drogues illicites en 2008. Le déclin de l'abus de drogues chez les jeunes âgés de 13 à 18 ans constitue un signe encourageant. L'abus de cannabis a baissé de 29 % entre 1977 et 2008, la cocaïne de 36 %, la méthamphétamine de 68 % et la MDMA (ecstasy) de 52 %. Au Canada également, l'abus de drogues, en particulier du cannabis, est en baisse. Simultanément, le Mexique fait face à une hausse de la consommation de cocaïne et des autres drogues.

L'usage répandu de produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes constitue un problème croissant dans la région.

## Amérique du Sud

En 2008, la fabrication potentielle de cocaïne a augmenté au Pérou et en Bolivie, atteignant respectivement 302 tonnes et 113 tonnes, soit 36 % et 13 % de la fabrication potentielle mondiale. Malgré ces hausses, la fabrication potentielle totale de la région a diminué, passant de 994 tonnes en 2007 à 845 tonnes en 2008 (15 % de moins), soit le niveau le plus bas depuis 2003.

Cette baisse est due au déclin considérable de la culture du cocaïer en Colombie, qui représente 48,3 % de la superficie totale des cultures de cocaïers, ainsi qu'à une diminution de la fabrication de l'ordre de 28 %. En 2008, la superficie totale des cultures de cocaïer en Amérique du Sud a diminué de 8 %, passant à 167 600 hectares. Cependant, la superficie des cultures illicites a augmenté au Pérou et en Bolivie. En Bolivie, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer a doublé entre 2000 et 2008. Au Pérou, la superficie des cultures illicites de cocaïer a augmenté de 45 % depuis 1999.

Les saisies de cocaïne sont en augmentation par rapport à 2007 dans les trois principaux pays producteurs de feuilles de coca (Bolivie: 45 %, soit 21,6 tonnes; la quantité saisie au Pérou a doublé, atteignant 16,8 tonnes; Colombie: 57 %, soit 198,4 tonnes), ainsi qu'en Argentine, au Brésil et en Équateur. Les saisies sont restées stables ou ont diminué au Chili, au Paraguay et au Venezuela.

Bien qu'un certain nombre de gouvernements aient renforcé les mesures nationales pour contrôler l'éphédrine et la pseudoéphédrine, l'augmentation du nombre de détournements de précurseurs destinés à la fabrication de stimulant du type amphétamine s'est poursuivie, de même que l'introduction d'éphédrine en contrebande au Mexique. En outre, la fabrication illicite de drogues de synthèse est apparue dans la région.

En 2008, les saisies d'herbe de cannabis ont augmenté en Bolivie (elles atteignaient 1 113 tonnes, soit une quantité deux fois et demie supérieure à celle de 2007), au Chili, en Équateur, au Paraguay et au Pérou. Les saisies ont diminué au Brésil et au Venezuela.

Conséquence du trafic de drogues, l'abus de drogues illicites est en augmentation dans certains pays et la demande de traitement a considérablement augmenté ces dernières années. Selon l'UNODC, près d'un million de personnes sont traitées chaque année pour l'abus de drogues illicites. Si la nécessité d'une approche équilibrée visant à réduire l'offre et la demande de drogues illicites est largement admise dans la région, les activités de réduction de la demande, notamment les actions pédagogiques et les programmes de prévention et de réinsertion, sont encore insuffisantes dans certains pays.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

## Asie

### Asie de l'Est et du Sud-Est

Après les énormes progrès réalisés jusqu'ici dans la réduction de la culture illicite du pavot à opium, les pays de la région ont enregistré un recul en 2008, avec une augmentation de 3,3 % de la superficie cultivée par rapport à l'année précédente. Le trafic de méthamphétamine et la fabrication illicite de MDMA (ecstasy) ont également augmenté. Pour la première fois depuis quelques années, il a été signalé la fabrication illicite d'acide *gamma*-hydroxybutirique (GHB).

En Chine, de nouveaux types de produits contenant des mélanges de drogues synthétiques ont été saisis, par exemple des comprimés contenant de la méthaqualone et de l'éphédrine ont été saisis dans la région de la Mongolie intérieure. Des mélanges de GHB, de MDMA et de kétamine dans des flacons étiquetés "médicaments traditionnels contre la toux" ont été saisis dans la région de Guangxi.

De plus en plus, les trafiquants de drogues ont recours à des sites de rencontres pour recruter des femmes du sud-est asiatique pour travailler comme passeurs. Ils visent en particulier les femmes célibataires âgées de 20 à 30 ans qui n'ont pas de casier judiciaire et qui sont au chômage ou travaillent comme secrétaire, vendeuse ou dans le secteur des services.

La fabrication, le trafic et l'abus illicites de la kétamine, une substance qui n'est pas placée sous contrôle international, deviennent peu à peu un problème sérieux dans de nombreux pays. En Chine, 44 laboratoires fabriquant cette drogue ont été démantelés en 2007.

En 2008, la plupart des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont continué de déclarer des saisies de méthamphétamine. En 2008, il en a été saisi 6,2 tonnes en Chine, 855 kg aux Philippines (contre 369 kg en 2007), tandis que la Thaïlande a saisi 22 millions de comprimés de méthamphétamine en 2008, un chiffre nettement supérieur à celui de 2007 (14 millions de comprimés).

Aux Philippines, les saisies de plants de cannabis ont considérablement augmenté (de 2,5 millions en 2007 à environ 4 millions en 2008) de même que les saisies de cannabis (de 1,2 tonne en 2007 à 3,7 tonnes en 2008). Le Japon, la Mongolie et la République de Corée ont signalé avoir saisi les plus grandes quantités de cannabis de ces dernières années.

### Asie du Sud

Les saisies de stimulants de type amphétamine démontrent que le trafic de ces substances est possiblement en augmentation en Asie du Sud. La région est également devenue un lieu de fabrication pour ces stimulants. Un certain nombre de laboratoires clandestins de méthamphétamine ont été découverts en Inde ces dernières années. L'Inde est devenue l'une des principales sources pour les drogues vendues par le biais des cyberpharmacies illégales. Les commandes effectuées pas les acheteurs étrangers sont acheminées par la poste ou les services de messagerie, qui sont devenus des moyens courants pour envoyer clandestinement les drogues à l'étranger.

Le trafic de cannabis reste largement répandu dans toute la région. En 2008, les autorités indiennes ont saisi 103 tonnes d'herbe et 4,1 tonnes de résine de cannabis. Au Bangladesh, 2,3 tonnes de cannabis ont été saisies; au Népal et au Sri Lanka, plus de 7 tonnes et de 37 tonnes ont respectivement été saisies.

L'abus à grande échelle de préparations pharmaceutiques contenant des stupéfiants tels que la codéine pose un problème constant au Bangladesh.

On soupçonnait l'héroïne base de qualité inférieure (héroïne brune), que l'on trouvait sur le marché illégal en Inde, d'être détournée de la culture licite. Cependant, selon les autorités indiennes, une

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

proportion accrue de l'héroïne saisie dans le pays provenait d'Afghanistan, signe que l'Inde sert de lieu de transit.

La contrebande d'héroïne vers les Maldives est un problème persistant qui contribue à accroître l'abus de drogues dans le pays. Les préparations pharmaceutiques contenant des benzodiazépines font partie des drogues les plus consommées au Bhoutan.

## Asie occidentale

Après avoir atteint un record en 2007, la culture illicite du pavot à opium et la production illicite d'opium ont décliné en 2008 et 2009. Le nombre de provinces afghanes exemptes de pavot à opium et la quantité totale de pavot à opium saisie continuent d'augmenter. Le Rapport indique que c'est le moment, pour le Gouvernement afghan et la communauté internationale, d'accorder un plus haut rang de priorité à l'amélioration de la gouvernance et du développement économique, ainsi que de fournir un appui continu en faveur de moyens de subsistance alternatifs légitimes pour les agriculteurs. Cependant, l'Afghanistan demeure de loin le premier producteur illicite d'héroïne et d'autres opiacés et devient un important producteur de cannabis.

L'ampleur du problème de la drogue constitue une menace sérieuse pour la stabilité politique, économique et sociale des pays d'Asie occidentale et des autres régions. Étant donné que les opiacés sont acheminés principalement par la République islamique d'Iran, le Pakistan et des pays d'Asie centrale, ces pays sont affectés par un vaste ensemble de problèmes tels que la criminalité organisée, la corruption et une forte demande en opiacés. Conséquence de cela, la République islamique d'Iran a l'un des taux d'abus d'opiacés les plus élevés au monde.

L'instabilité et les conflits politiques, ainsi que l'insuffisance des contrôles aux frontières, contribuent à l'extension des cultures illicites de pavot à opium et à la contrebande du cannabis, par exemple en Iraq et dans la vallée de la Bekaa, au Liban.

Le Moyen-Orient est devenu un marché pour les drogues comme la cocaïne, qui ne faisait jusque-là pas l'objet d'un abus à grande échelle. Conséquence de cela, la Jordanie fait face à une nouvelle situation en matière de contrebande de drogues: pendant les quatre premiers mois de l'année 2009, 25,4 kg de cocaïne provenant d'Amérique du Sud y ont été saisis.

Le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine continuent de progresser dans les pays d'Asie occidentale, en particulier dans la Méditerranée orientale et la péninsule arabique. En 2007, près de 30 % des saisies mondiales de ces substances ont été réalisées dans la région, les saisies les plus importantes étant effectuées en Arabie saoudite (27 %). Ces dernières années, les saisies de drogues synthétiques, notamment de Captagon, d'amphétamines et de MDMA (ecstasy), effectuées en Asie occidentale sont passées de 1 % à 25 % du total mondial. Le Captagon, qui contient souvent de l'amphétamine, est devenu, semble-t-il, la drogue de prédilection de la péninsule arabique. En 2008, les saisies du Moyen-Orient représentaient 73 % du total des saisies mondiales.

## Europe

L'abus de certaines drogues est stable ou en diminution dans plusieurs pays. Une baisse de la consommation de cannabis et de cocaïne a été observée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Espagne. L'abus de cocaïne est stable ou en diminution en Autriche, en Allemagne et en Suisse, tandis qu'il augmente en France et en Irlande. De même, l'abus d'amphétamines et de MDMA

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

(ecstasy) se stabilise ou décline en Europe. Au Danemark, en Espagne et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni, les toxicomanes remplacent ces drogues par la cocaïne.

L'Europe demeure le premier marché de résine de cannabis. L'Espagne est le pays dans lequel les plus grandes quantités de résine de cannabis sont saisies. L'Europe est la seule région où de l'herbe de cannabis est introduite en contrebande depuis d'autres régions, comme l'Afrique et l'Asie, mais le cannabis est également cultivé illicitement dans de nombreux pays européens. L'Albanie, la Bulgarie et la Serbie font partie des pays d'Europe de l'Est dans lesquels le cannabis est cultivé de façon illicite. En Allemagne, la culture illicite en intérieur et en extérieur s'est intensifiée, alors qu'en Suisse la superficie totale des cultures illicites a diminué. Aux Pays-Bas, l'intensification des efforts de détection et de répression aurait contribué à une baisse de la qualité et à une augmentation des prix du cannabis.

La quasi-totalité des saisies de cocaïne réalisées en dehors des Amériques continuent de l'être en Europe. Le nombre de saisies a diminué substantiellement en Europe occidentale, tandis que ces dernières années la contrebande de cocaïne via l'Europe orientale a beaucoup augmenté avec la saisie record de 381 kg en Slovénie. En outre, 164 kg de cocaïne liquide ont été saisis en Slovaquie où un nouveau mode opératoire a été utilisé: la cocaïne a été diluée jusqu'à obtention d'un fluide visqueux que l'on a versé dans des bouteilles contenant officiellement du "vin rouge".

Le marché illicite d'opiacés dans les pays d'Europe orientale a continué de s'étendre, en particulier en Albanie, au Bélarus, en Croatie, en Fédération de Russie et en République de Moldova, ainsi que dans les pays situés sur la route des Balkans. C'est au Royaume-Uni, puis en Italie et en Allemagne que la majeure partie des saisies d'héroïne ont été réalisées en Europe alors que les envois provenaient principalement des Pays-Bas, suivis de la Turquie, de la Belgique et du Pakistan. En 2008, 92 % de toutes les saisies d'opiacés réalisées en Europe orientale et centrale portaient sur de l'héroïne. La contrebande d'héroïne se fait essentiellement en voiture ou en train, cependant elle est de plus en plus transportée par voie aérienne en provenance de l'Europe centrale et orientale et à destination de l'Europe occidentale.

## Océanie

Ces dernières années, la demande de MDMA (ecstasy) a progressé en Australie. Les saisies effectuées aux frontières de ce pays représentaient 36 % des saisies mondiales en 2008. Si le Canada est resté une importante source, les trafiquants ont, de toute évidence, utilisé de nouvelles ressources; Maurice est récemment devenu un point d'embarcation, par exemple.

L'introduction clandestine en Nouvelle-Zélande de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine a nettement augmenté. Le nombre de comprimés de pseudoéphédrine saisis en 2008 a été 13 fois supérieur à celui de 2002. Apparemment, la plupart des envois sont le fait de groupes criminels asiatiques basés en Nouvelle-Zélande, qui font appel à des étudiants asiatiques et à d'autres visiteurs pour "réceptionner" ces envois. La Chine est devenue une source majeure des comprimés de pseudoéphédrine saisis dans le pays, tandis que les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Tonga, parmi d'autres pays de la région, ont été utilisés pour le transit.

Malgré le renforcement de la coopération régionale pour répondre aux problèmes du contrôle des drogues, la faible proportion des pays d'Océanie ayant adhéré aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et la proximité géographique de la région avec l'Asie du Sud-Est, qui fabrique illicitement des drogues, rendent l'Océanie plus vulnérable au trafic de drogues. L'Organe exhorte une nouvelle fois les gouvernements de la région à adhérer aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

## **OICS: DES MESURES DOIVENT ÊTRE PRISES D'URGENCE POUR LUTTER CONTRE LE PROBLÈME CROISSANT DE L'ABUS DE MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE**

VIENNE, le 24 février (Service de l'information de l'ONU) — Selon le Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'abus de médicaments sur ordonnance est devenu un souci majeur. Le Rapport de l'OICS affirme que, dans certains pays, il y a plus de gens qui consomment ces drogues que l'héroïne, la cocaïne et la MDMA (ecstasy) réunies. En 2009, les dangers de l'abus de médicaments de prescription ont été portés à l'attention du public à la suite du décès d'artistes de renom. Au cours des dernières années, l'abus de ces drogues s'est généralisé dans le monde entier et l'OICS demande que ce problème soit enfin porté au grand jour.

Aux États-Unis d'Amérique, les médicaments sur ordonnance sont désormais les drogues les plus consommées après le cannabis, avec 6,2 millions de personnes ayant fait abus de médicaments de prescription en 2008, soit un chiffre supérieur au nombre total de personnes ayant fait usage de cocaïne, d'héroïne, d'hallucinogènes, de MDMA (ecstasy) et de produits à inhaler. En Allemagne, on évalue entre 1,4 million et 1,9 million le nombre des personnes présentant une dépendance aux préparations pharmaceutiques. Dans la plupart des grandes villes canadiennes, la majorité des utilisateurs d'opiacés ont consommé des opioïdes de prescription tels que l'hydromorphone, la morphine et l'oxycodone.

Dans son Rapport, l'OICS lance un avertissement contre l'abus de médicaments de prescription, qui s'avère particulièrement dangereux chez les enfants et les jeunes, et attire l'attention sur l'abus d'opioïdes commercialisés sous les marques Oxycontin et Vicodin, responsables du décès de plusieurs jeunes aux États-Unis. Le Rapport montre également que l'abus de médicaments de prescription chez les jeunes ne se produit pas seulement aux États-Unis. En 2008, la méthadone était responsable de près de 30 % des décès liés à la drogue chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans au Royaume-Uni. Dans plusieurs pays européens (France, Italie, Lituanie et Pologne), entre 10 % et 18 % des étudiants utilisent des sédatifs ou des tranquillisants sans ordonnance.

Le public a tendance à considérer l'abus de médicaments de prescription comme l'utilisation inappropriée de préparations pharmaceutiques administrées pour traiter des problèmes de santé, comme l'insomnie ou la douleur. Mais de tels incidents sont souvent le résultat d'une dépendance, qui peut être aussi mortelle qu'une dépendance à d'autres drogues comme l'héroïne ou la cocaïne.

Les produits pharmaceutiques contenant des substances placées sous contrôle sont utilisés à la place des drogues illicites, car ils ont des effets similaires et sont largement disponibles. Ils sont détournés des pharmacies et autres détaillants, obtenus en grosses quantités par le biais du "nomadisme médical" ou de fausses ordonnances, volés dans les hôpitaux et les cabinets médicaux, prescrits ou délivrés par des professionnels de la santé peu scrupuleux et, de plus en plus, achetés auprès de cyberpharmacies qui vendent dans le monde entier des médicaments détournés et contrefaits contenant des substances sous contrôle. Comme le Rapport de l'OICS l'indique, au cours des dernières années, les groupes criminels organisés ont ajouté les médicaments sur ordonnance détournés à leur offre de drogues afin de répondre à la demande illicite croissante.

Même si la plupart des pays ne recueillent toujours pas de façon systématique des données sur l'abus de médicaments de prescription, les efforts entrepris de longue date par l'OICS pour sensibiliser les pays à ce problème semblent avoir porté fruit, comme le démontre le Rapport de 2009. De nombreux pays se sont déjà rendu compte que l'abus de médicaments sur ordonnance constituait une grave menace.



*Pour information — document sans caractère officiel*

**EMBARGO:**

**24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

Il faut s'attaquer au problème de toute urgence afin d'éviter qu'il se propage et que d'autres célébrités et personnes moins connues ne soient victimes d'incidents mortels. Dans son Rapport annuel, l'OICS recommande aux gouvernements d'interdire ou de réglementer strictement les ventes de substances placées sous contrôle international réalisées par les cyberpharmacies et les centres d'appel, afin de bloquer les circuits de distribution illicites. L'OICS exhorte également les pays dans lesquels l'abus de médicaments de prescription constitue un grave problème à proposer des options de traitement adaptées aux personnes qui consomment des préparations pharmaceutiques.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

## L'OICS LANCE UN AVERTISSEMENT CONCERNANT LES DROGUES UTILISÉES POUR COMMETTRE DES CRIMES SEXUELS

VIENNE, le 24 février (Service de l'information de l'ONU) — L'Organe international de contrôle des stupéfiants lance un avertissement contre les “drogues du viol”, que les criminels utilisent de plus en plus souvent comme recours pour attirer leurs victimes. En dépit des efforts déployés pour contrer leur mésusage, l'abus de ce qu'on appelle les “drogues du viol” est en augmentation. L'OICS met en garde contre de nouvelles substances psychoactives que l'on peut se procurer plus facilement et qui bénéficient d'une réglementation plus souple sur le plan international.

Bien qu'assez récent, le phénomène des “drogues du viol” évolue rapidement, tandis que les agresseurs tentent de contourner les contrôles plus stricts en utilisant des substances qui ne sont pas concernées par les Conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Les benzodiazépines, qui sont placées sous contrôle en vertu de la Convention de 1971, ont fréquemment été utilisées par les criminels pour affaiblir la résistance de leurs victimes et exploiter leurs biens ou leur corps, à leur insu. Le flunitrazépam, une benzodiazépine commercialisée sous la marque Rohypnol, a été naguère si souvent utilisé pour commettre des agressions sexuelles qu'il a été baptisé “drogue du viol”. Mais l'adoption de mesures réglementaires plus strictes de la part des pouvoirs publics, en coopération étroite avec l'industrie pharmaceutique, s'est avérée efficace; aujourd'hui, les cas d'agressions sexuelles au Rohypnol sont devenus rares.

Parallèlement à cela, les criminels se tournent maintenant vers d'autres substances, notamment l'acide *gamma*-hydroxybutyrique (GHB), une substance psychotrope qui n'était pas placée sous contrôle international jusqu'à récemment, ainsi que d'autres substances qui ne sont pas concernées par les Conventions internationales relatives aux drogues comme la kétamine et le *gamma*-butyrolactone (GBL). Étant donné qu'il est possible de se procurer ces drogues facilement dans de nombreux pays, elles tombent souvent entre les mains des criminels.

Ce qui est préoccupant, c'est que ces drogues sont utilisées de manière peu scrupuleuse, à l'insu des victimes, leur faisant courir de graves risques sur le plan médical. En effet, les drogues sont généralement camouflées dans les aliments ou les boissons et administrées à des doses largement supérieures aux doses préconisées pour un usage thérapeutique. Les agressions sexuelles sont souvent commises dans des lieux publics comme les bars, restaurants et discothèques, mais aussi dans des endroits privés.

Face à cette grave menace, la communauté internationale s'est mobilisée et a démontré son engagement pour lutter contre le problème. En mars 2009, la Commission des stupéfiants a exhorté tous les pays du monde à adopter des mesures visant à combattre l'utilisation abusive de produits pharmaceutiques pour commettre des agressions sexuelles et à sensibiliser davantage le public à ce grave problème (résolution 52/8). La Commission a également invité l'industrie pharmaceutique à mettre au point des formulations comprenant des éléments de sûreté, tels que des colorants et des aromatisants, destinés à signaler aux victimes potentielles que leur boisson a été altérée, sans compromettre la biodisponibilité des principes actifs des spécialités pharmaceutiques.

Dans son Rapport, l'OICS demande instamment aux gouvernements d'appliquer dès que possible la résolution 52/8 de la Commission des stupéfiants et de demeurer vigilants face à l'augmentation inquiétante des cas d'infractions commises avec la “drogue du viol”. Le Rapport souligne également l'importance de la coopération avec l'industrie pharmaceutique et sollicite le soutien de tous les pays.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

## L'OICS FAIT ÉTAT DE NOUVEAUX PROCÉDÉS, ITINÉRAIRES ET SUBSTANCES UTILISÉS PAR LES RÉSEAUX CRIMINELS POUR FABRIQUER LES DROGUES

VIENNE, le 24 février (Service de l'information de l'ONU) — Dans son Rapport annuel publié aujourd'hui, l'OICS met en garde contre les réseaux criminels extrêmement organisés et puissants qui utilisent de nouveaux procédés, itinéraires et substances afin de poursuivre leurs activités de fabrication. Malgré le renforcement des contrôles relatifs aux produits chimiques, les trafiquants trouvent de nouvelles méthodes pour poursuivre leurs activités illégales et réussissent encore à se procurer les produits chimiques dont ils ont besoin à partir des circuits commerciaux licites.

La demande de précurseurs de la méthamphétamine a eu de graves répercussions dans toute la zone des Amériques, où certains gouvernements font d'énormes efforts pour libérer leurs pays du joug des puissantes organisations criminelles. Comme le Rapport le souligne, le pouvoir de ces réseaux est lié aux énormes richesses générées par la fabrication illicite de drogues, notamment de méthamphétamine.

Autrefois, les fabricants illégaux de méthamphétamine utilisaient presque exclusivement l'éphédrine et la pseudoéphédrine. Selon le Rapport, ils ont dû modifier leurs techniques de fabrication au Mexique, où le Gouvernement a totalement interdit ces substances. Au lieu d'utiliser l'éphédrine et la pseudoéphédrine, les criminels ont désormais davantage recours à un procédé basé sur l'acide phénylacétique. Depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction, de l'acide phénylacétique a de plus en plus fréquemment été découvert dans les laboratoires clandestins et les autorités en ont saisi plus de 18 tonnes. Face à cette évolution préoccupante, l'Organe recommande aux gouvernements de mettre en place des contrôles plus stricts pour les transactions portant sur l'acide phénylacétique.

Les trafiquants ont délaissé l'éphédrine et la pseudoéphédrine sous forme de matières premières et tentent maintenant de se procurer des préparations pharmaceutiques, généralement sous forme de comprimés ou de capsules. En 2009, des envois totalisant 10 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine sous forme de matières premières et 32 millions de comprimés contenant ces mêmes substances ont été suspendus, stoppés ou saisis dans le monde. La majorité de ces produits étaient destinés au Mexique. Dans plus de 70 % des envois interceptés et des saisies, les substances concernées étaient des préparations pharmaceutiques, dont certaines n'avaient manifestement jamais été destinées à être vendues par l'intermédiaire des circuits légitimes. Ces préparations proviennent de pays tels que l'Inde et le Bangladesh, qui sont parfois situés aux antipodes des laboratoires clandestins.

Cependant, la fabrication de stimulants de type amphétamine gagne de nombreuses régions. Par exemple, en juillet 2009, les autorités guinéennes ont fait savoir qu'elles avaient procédé dans plusieurs localités de Conakry à une série de saisies de produits chimiques et de matériel, confirmant ce que l'on redoutait, à savoir que l'on fabrique illégalement des stimulants de type amphétamine en Afrique. À cet égard, le rapport mentionne également l'interception de grosses quantités de pseudoéphédrine à destination de l'Éthiopie, du Kenya et de la République centrafricaine.

L'OICS aide les gouvernements à échanger efficacement les données relatives au commerce, aux détournements et aux saisies. Le système électronique d'échange de notifications préalable à l'exportation de l'OICS et les initiatives et opérations collaboratives internationales ont permis de surveiller plus efficacement les transactions suspectes et d'identifier les tendances du trafic et les réseaux de trafiquants. Un meilleur échange des renseignements a donné des résultats probants et a permis de mieux cibler les détournements de produits chimiques. En 2008, vingt pays ont saisi un total de plus de 200 000 litres

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

d'anhydride acétique, soit la deuxième quantité la plus importante jamais saisie. En Afghanistan, les prix de l'anhydride acétique, principal précurseur chimique de l'héroïne, se sont envolés sur le marché noir.

Le Gouvernement afghan fait des efforts, en interdisant par exemple les importations d'anhydride acétique et en renforçant les capacités des services de détection et de répression en vue d'une interdiction des produits chimiques. Cependant, ailleurs dans le monde, les précurseurs de l'héroïne continuent d'être détournés des circuits de distribution nationaux et les trafiquants ciblent de nouveaux pays dans presque toutes les régions du globe. Le Rapport de l'OICS mentionne également les détournements à grande échelle d'anhydride acétique qui interviennent au sein de l'Union européenne, par exemple en Hongrie et en Slovaquie, et met en garde contre les détournements à partir des circuits de distribution nationaux dans des pays comme le Japon et la République de Corée. Entre septembre 2008 et août 2009, l'OICS et les pays exportateurs ont intercepté des envois suspects totalisant plus de 95 tonnes d'anhydride acétique destinées uniquement à l'Iraq. Quel que soit le produit chimique concerné, l'Afrique est devenue un continent vulnérable face aux détournements. En 2009, deux envois à destination de Djibouti, contenant près de 20 tonnes d'anhydride acétique chacun, ont été interceptés après que les autorités se soient rendu compte que les permis étaient falsifiés.

*Pour information – document sans caractère officiel***EMBARGO:****24 février 2010,  
11 heures (HEC)**

## LE CONTRÔLE DES DROGUES FÊTE SES CENT ANS D'EXISTENCE, UN ÉVÉNEMENT HISTORIQUE POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

VIENNE, le 24 février (Service de l'information de l'ONU) – L'année 2009 a marqué la célébration du centenaire des efforts déployés pour instaurer un contrôle multilatéral des drogues, qui ont démarré en février 1909 à Shanghai, en Chine, avec la convocation de la Commission internationale de l'opium. En ce temps-là, les drogues n'étaient soumises à aucune réglementation et faisaient communément l'objet d'abus, et la ville de Shanghai était le principal point d'importation de l'opium en Chine.

Depuis 1909, le contrôle international des drogues a considérablement évolué. Une série d'accords multilatéraux sur le contrôle des drogues ont été conclus, menant à l'adoption de trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, qui constituent aujourd'hui le cadre d'action dans ce domaine. Ces traités continuent de bénéficier du large soutien de la communauté internationale: plus de 90 % des États, qui représentent 99 % de la population mondiale, ont accepté de s'acquitter des obligations qui en découlent.

Afin de rendre hommage aux réalisations effectuées dans le domaine du contrôle international des drogues, une section spéciale du Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants est consacrée à la commémoration du centenaire de la Convention de la Commission internationale de l'opium, qui a eu lieu les 26 et 27 février 2009, à Shanghai, en Chine.

Lors de cet événement historique, le professeur Hamid Ghodse, alors Président de l'OICS, a rappelé l'esprit de la Conférence initiale de Shanghai, qui s'est réunie à un moment où le commerce de l'opium était très lucratif et générait des milliers de dollars des États-Unis de bénéfices. "La Commission internationale de l'opium a eu l'audace de placer les questions de santé publique avant les intérêts commerciaux et a décidé de préconiser une action mondiale pour réglementer les drogues et protéger la santé des populations", a affirmé le Président de l'OICS lors de la cérémonie d'ouverture de la commémoration.

La Déclaration, dont la version intégrale figure dans le Rapport annuel, souligne également les défis auxquels la communauté internationale fait face, comme la sous-utilisation des stupéfiants à des fins médicales. L'accès aux médicaments sous contrôle, qui est considéré comme un droit humain par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est pratiquement inexistant dans 150 pays. Selon les estimations de l'OMS, entre 30 et 86 millions de personnes souffriraient de douleurs non traitées. Le Président a affirmé que c'était là des problèmes de taille, ajoutant que "les gouvernements et la communauté internationale dans son ensemble doivent s'employer à les résoudre, en gardant à l'esprit les principes de la responsabilité partagée, de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale des États et la nécessité de s'attaquer au problème mondial de la drogue de façon équilibrée et intégrée".

La Déclaration de Shanghai de 2009, adoptée lors de l'événement commémoratif, exhorte les gouvernements à appliquer intégralement les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.



## L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe de contrôle indépendant et quasi judiciaire, créé par traité, qui est chargé de surveiller l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il a été précédé par d'autres organes qui, du temps de la Société des Nations, œuvraient déjà dans ce domaine en vertu des précédents traités relatifs au contrôle des drogues.

### Composition de l'organe

L'Organe se compose de 13 membres élus par le Conseil économique et social, qui siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays. Trois membres ayant l'expérience de la médecine, de la pharmacologie ou de la pharmacie sont choisis sur une liste de personnes désignées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 10 membres sur une liste de personnes désignées par les gouvernements. Les membres de l'Organe doivent être des personnes qui, par leur compétence, leur impartialité et leur désintéressement, inspirent la confiance générale. Le Conseil prend, en consultation avec l'Organe, toutes les dispositions nécessaires pour assurer la pleine indépendance technique de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions. L'Organe a un secrétariat chargé de l'aider dans l'exercice des fonctions qui lui incombent au titre des traités. Ce secrétariat est une unité administrative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime mais, pour les questions de fond, il en réfère exclusivement à l'Organe. Ce dernier collabore étroitement avec l'Office dans le cadre des dispositions approuvées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1991/48. L'Organe collabore également avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent aussi du contrôle des drogues. Au nombre de ces organismes figurent non seulement le Conseil

et sa Commission des stupéfiants, mais aussi les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes en la matière, en particulier l'OMS. L'Organe coopère également avec des organismes qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies, en particulier l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC/Interpol) et l'Organisation mondiale des douanes.

### Fonctions de l'organe

Les fonctions de l'Organe sont énoncées dans les traités suivants: la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972; la Convention de 1971 sur les substances psychotropes; et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. En gros, les fonctions de l'Organe sont les suivantes:

a) En ce qui concerne la fabrication, le commerce et l'usage licites des drogues, l'Organe agissant en coopération avec les gouvernements, s'efforce de faire en sorte que soient disponibles en quantité suffisante les drogues requises à des fins médicales et scientifiques et que les drogues ne soient pas détournées des sources licites vers les circuits illicites. L'Organe surveille également la façon dont les gouvernements contrôlent les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues et les aide à prévenir le détournement de ces produits vers le trafic illicite;

b) En ce qui concerne la fabrication, le trafic et l'usage illicites des drogues, l'Organe identifie les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle national et international et contribue à y remédier. Il est également chargé d'évaluer les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues, afin de déterminer s'il y a lieu de les placer sous contrôle international.



Pour s'acquitter des tâches qui lui sont imparties, l'Organe:

a) Administre un régime d'évaluations pour les stupéfiants et un système volontaire de prévisions pour les substances psychotropes et surveille les activités licites relatives aux drogues à l'aide d'un système de rapports statistiques, pour aider les gouvernements à réaliser, notamment, un équilibre entre l'offre et la demande;

b) Suit et encourage les mesures prises par les gouvernements pour prévenir le détournement des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, et évalue les substances de ce type afin de déterminer s'il y a lieu de modifier le champ d'application des Tableaux I et II de la Convention de 1988;

c) Analyse les renseignements fournis par les gouvernements, les organes de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées ou d'autres organisations internationales compétentes, afin de veiller à ce que les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues soient appliquées de façon appropriée par les gouvernements, et recommande, le cas échéant, des mesures correctives;

d) Entretient un dialogue permanent avec les gouvernements pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et, à cette fin, recommande, le cas échéant, qu'une assistance technique ou financière leur soit fournie.

L'Organe est appelé à demander des explications en cas de violation apparente des traités, à proposer aux gouvernements qui n'en appliquent pas entièrement les dispositions, ou rencontrent des difficultés à les appliquer, les mesures correctives appropriées et à les aider, le cas échéant, à surmonter ces difficultés. Si, toutefois, l'Organe constate que les mesures propres à remédier à une situation grave n'ont pas été prises, il peut porter le problème à l'attention des parties intéressées, de la Commission des stupéfiants et du Conseil

économique et social. En dernier recours, les traités autorisent l'Organe à recommander aux parties d'arrêter l'importation ou l'exportation de drogues, ou les deux, en provenance ou à destination du pays défaillant. Dans toutes circonstances, l'Organe agit en étroite collaboration avec les gouvernements.

L'Organe aide les administrations nationales à s'acquitter de leurs obligations en vertu des conventions. Pour ce faire, il propose des séminaires et stages de formation régionaux à l'intention des administrateurs chargés du contrôle des drogues et y participe.

## Rapports de l'Organe

En vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'Organe doit établir un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport analyse la situation mondiale en matière de contrôle des drogues et permet ainsi de tenir les autorités nationales informées des problèmes qui se posent aujourd'hui ou risquent de se poser demain et qui sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'Organe appelle l'attention des États sur les lacunes et les insuffisances constatées dans le domaine du contrôle national et de l'application des traités. En outre, il suggère et recommande des améliorations aux niveaux international et national. Le rapport annuel est fondé sur les renseignements communiqués par les gouvernements à l'Organe, ainsi qu'aux autres organes et organismes des Nations Unies. Il s'appuie également sur des informations fournies par l'intermédiaire d'autres organisations internationales, telles que l'OIPC/Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que des organisations régionales.

Le Rapport annuel de l'Organe est complété par des rapports techniques détaillés qui présentent des données concernant le mouvement licite des stupéfiants et des substances psychotropes requis à des fins médicales et scientifiques ainsi que



l'analyse par l'Organe de ces données. Ces dernières sont nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes de contrôle du mouvement licite des stupéfiants et des substances psychotropes, ainsi qu'à la prévention de leur détournement vers les circuits illicites. De plus, en vertu des dispositions de l'article 12 de la Convention de 1988, l'Organe

fait rapport chaque année à la Commission des stupéfiants sur l'application dudit article. Ce rapport, qui fait état des résultats du contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, est également publié comme supplément au Rapport annuel.







